

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil des maires le 18 août 2021 à 20 h 20. Sont présents :**

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veileux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Éric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assiste également à la rencontre monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2021-08-116

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**  
**REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 18 août 2021**

- 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 juin 2021;
  - 3.2 Dépôt des procès-verbaux du comité administratif du 13 juillet et du 10 août 2021;
  - 3.3 Comité administratif et séance du conseil des maires de septembre 2021;
  - 3.4 Mise à jour procédures administratives événements spéciaux;
  - 3.5 Mise à jour Visa;
  - 3.6 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 16 juin 2021;
  - 3.7 Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique;
4. Dossiers régionaux :
- 4.1 Étude d'opportunité de regroupement des services incendie;
  - 4.2 Dépôt d'une demande d'aide financière au FRR volet 4 (coopération intermunicipale);
  - 4.3 Projet piste cyclable/ Appel d'offres démantèlement / Mandat au CA;
  - 4.4 MADA et Politique Familiale/ Plan d'action;
  - 4.5 MADA volet 2;
  - 4.6 Demande d'extension pour le dépôt de rôles d'évaluation;
  - 4.7 Renouvellement entente sectorielle égalité homme-femme;
  - 4.8 Suivi PGMR;
  - 4.9 Adhésion au Cobaric;
  - 4.10 Retour sur la rencontre du 11 juin (Signature innovation);
  - 4.11 Projet PDT amendé - Parc du Versant municipalité Saint-René;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
- 5.1 Certificats de conformité;
  - 5.2 Avis à la CPTAQ – Demande du MTQ (Saint-Martin);
  - 5.3 Document indiquant la nature des modifications à être apportés aux règlements d'urbanisme de certaines municipalités suite à l'entrée en vigueur du Règlement 2004-71-38;
6. Gestion du personnel :
- 6.1 Nomination à titre d'employée régulière (poste auxiliaire) de Mme Joannie Chabot;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
- 9.1 États financiers mensuels;
  - 9.2 Rapport SAAQ ;
  - 9.3 Bilan inspection régionale;
10. Divers :
- 10.1 Invitation visite milieux humides;
  - 10.2 Vaccination de proximité;

10.3 Congrès FQM 2021;

11. Période de questions;

12. Clôture de la séance.

2021-08-117

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JUIN 2021**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 16 juin 2021 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 JUILLET ET DU 10 AOÛT 2021**

Le directeur général adjoint dépose aux maires les procès-verbaux des rencontres du comité administratif tenues les 13 juillet et 10 août 2021 à titre d'information.

2021-08-118

**COMITÉ ADMINISTRATIF ET SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DE SEPTEMBRE 2021**

Attendu que la prochaine rencontre du comité administratif est prévue le 7 septembre;

Attendu que cette date correspond au retour de vacances du directeur général, au lendemain d'un congé férié et que son déplacement faciliterait la préparation du comité administratif au niveau de la direction;

Attendu que le changement de la date pour la tenue de la rencontre impliquera le même changement au niveau du conseil des maires;

En conséquence il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, de déplacer les dates de rencontres du mois de septembre, soit le 14 septembre pour le comité administratif et le 22 septembre pour le conseil des maires.

2021-08-119

**MISE À JOUR PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX**

Le directeur général adjoint dépose aux élus un document contenant les procédures administratives actuelles de la MRC pour les événements spéciaux ainsi qu'une proposition de mise à jour de celles-ci. Il informe également les membres du conseil que cette mise à jour répondrait à une des recommandations faites dans le rapport sur le climat de travail déposé par la FQM.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 18 août 2021**

Après discussions, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, d'approuver les nouvelles procédures administratives telles que déposées et que celles-ci entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**MISE À JOUR VISA**

Les élus sont informés de la situation sur l'utilisation et la limite actuelle de la carte de crédit Visa émise au directeur général pour la MRC. De plus, la majorité des achats faits actuellement pour la MRC sont effectués par le directeur général adjoint, et ce, à même ses cartes de crédit personnelles. Après discussions, il est convenu que la situation devrait être corrigée.

2021-08-120

**DEMANDE DE GESTION DE COMPTE DE CRÉDIT DESJARDINS**

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu unanimement :

- Que la MRC de Beauce-Sartigan délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (Les Cartes), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyer par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (La Fédération);`
- Que la MRC de Beauce-Sartigan soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toute autre dette liée à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- Que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;
- Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte :  
Directeur général M. Éric Paquet  
Directeur général adjoint M. Luc Bergeron

- Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 16 JUIN 2021**

Le directeur général adjoint dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 16 juin 2021 à titre d'information.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le directeur général adjoint dépose aux maires le rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 à titre d'information.

**ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DE REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIE**

Le directeur général adjoint informe les membres du conseil du résultat de l'appel d'offres de service. Le montant correspond à l'estimé fait et est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours. La prochaine étape consiste à faire une demande d'aide financière au FRR volet 4.

2021-08-121

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FRR VOLET 4 (COOPÉRATION INTERMUNICIPALE)**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité (FRR);

Attendu que les municipalités de Saint-Georges, Saint-Hilaire-de-Dorset, La Guadeloupe, Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Éphrem-de-Beauce, Saint-Benoît-Labre, Lac-Poulin, Saint-René, Saint-Martin, Saint-Théophile, Saint-Côme-Linière, Saint-Philibert, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Honoré-de-Shenley, Saint-Gédéon-de-Beauce et Saint-Simon-les-Mines désirent présenter un projet d'étude d'opportunité de regroupement des services de sécurité incendie dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Rouillard, appuyé par monsieur Éric Giguère et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité de regroupement des services de sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité;
- Le préfet et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

2021-08-122

**PROJET PISTE CYCLABLE / APPEL D'OFFRES  
DÉMANTÈLEMENT/ MANDAT AU CA**

Attendu que la MRC a signifié son intention par résolution (2021-01-005) de réaliser une piste cyclable en milieu urbain avec un scénario financier incluant une aide financière du FARR ainsi que du Programme d'aide au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) ;

Attendu que, suite à l'obtention des aides financières souhaitées dans ces deux programmes, la MRC a procédé à un appel d'offres de services pour le démantèlement de la voie ferrée;

Attendu que l'ouverture des soumissions aura lieu le 26 août prochain et que le contrat devra être octroyé dans les plus brefs délais afin de permettre la réalisation complète des travaux en 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, de donner le mandat au comité administratif d'octroyer le contrat le plus rapidement possible suite au résultat de l'appel d'offres. Une rencontre spéciale en vidéoconférence du comité administratif sera tenue en ce sens.

**MADA ET POLITIQUE FAMILIALE / PLAN D'ACTION**

Sont déposés aux membres du conseil les différents documents pour adoption de la politique familiale et MADA. Ceux-ci représentent le portrait statistique des municipalités, le portrait de recensement des services, les définitions du tronc commun ainsi que le plan d'action détaillé.

2021-08-123

**POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS (MADA) ET DE LA  
FAMILLE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Considérant la mise en place des comités MADA et famille dans chacune des 15 municipalités participantes et d'un comité de pilotage MRC qui ont été impliqués directement dans les différentes étapes menant à la réalisation d'une Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille;

Considérant l'élaboration d'un portrait statistique du milieu, d'un recensement des services et des ressources, d'une identification des besoins, d'une définition des concepts aînés et famille, de la mission et des valeurs et l'élaboration d'un plan d'action par le comité de pilotage MADA et famille de la MRC de Beauce-Sartigan, lequel plan a pris en considération les constats

des consultations publiques des municipalités locales en lien avec les objectifs MADA et famille ;

Considérant que l'ensemble des contenus cités précédemment ont été soumis au conseil des maires par le représentant des questions familles et aînés (RQFA) de la MRCBS ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité que le conseil des maires adopte la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et reconnaisse cet outil comme un guide dans la prise de décisions pouvant avoir un impact sur la qualité de vie des aînés et des familles.

2021-08-124

**PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS  
(MADA) ET DE LA FAMILLE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan, dans le cadre de la démarche collective d'élaboration de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille, doit adopter un plan d'action qui en découle ;

Considérant que le conseil des maires a nommé un comité de pilotage MRC mandaté à l'élaboration du plan d'action découlant de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille de la MRC de Beauce-Sartigan;

Considérant que ce plan d'action a été élaboré à partir des constats des consultations publiques des quinze municipalités locales en lien avec les objectifs MADA et famille et de la consultation des organismes du milieu;

Considérant que le comité de pilotage MRCBS a fait consensus sur le plan d'action déposé au conseil des maires;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité, que le conseil des maires adopte le plan d'action découlant de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille.

**MADA VOLET 2**

Les membres du conseil sont informés de la possibilité de procéder à l'embauche d'une personne ressource pour faire le suivi du plan d'action de la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA). Un scénario financier est déposé dans lequel le financement comprendrait une partie en quote-part, un montant provenant de la PDT volet régional et pour compléter une subvention du programme financier volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés.

2021-08-125

**PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ  
AMIE DES AÎNÉS MADA (VOLET 2 : SOUTIEN À LA MISE EN  
ŒUVRE DE PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DES AÎNÉS**

Considérant l'importance pour le conseil des maires de la MRC de Beauce-

Sartigan d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé, de s'impliquer et d'être en sécurité;

Considérant que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux offre un programme de soutien financier pour les MRC (appel de projets 2021-2022, volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés);

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA (demande collective pour le soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés);
- De désigner Éric Paquet, directeur général de la MRC de Beauce-Sartigan, responsable pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes;
- De signifier au ministère le nom de chacune des municipalités impliquées pour cette demande collective, soit: Notre-Dame-des-Pins, Saint-Hilaire-de-Dorset, Saint-Côme-Linière, Saint-René, La Guadeloupe, Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Éphrem-de-Beauce, Saint-Théophile, Lac Poulin, Saint-Simon-les-Mines, Saint-Honoré-de-Shenley, Saint-Benoit-Labre, Saint-Philibert, Saint-Martin, Saint-Georges et Saint-Gédéon-de-Beauce.

2021-08-126

**DEMANDE D'EXTENSION POUR LE DÉPÔT DE RÔLE D'ÉVALUATION**

Considérant qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC de Beauce-Sartigan a compétence en matière d'évaluation, à l'égard des municipalités de son territoire;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan a désigné FQM Évaluation foncière comme évaluateur signataire pour dresser les rôles d'évaluation des municipalités ci-dessous mentionnées;

Considérant que le délai prévu à l'article 70 de la loi, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, soit au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de confectionner les rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2022 pour les municipalités suivantes:

- 29005 Saint-Théophile
- 20013 Saint-Gédéon-de-Beauce
- 29020 Saint-Hilaire-de-Dorset
- 29045 Saint-Martin
- 29050 Saint-René
- 29065 Saint-Philibert
- 29073 Saint-Georges

Considérant qu'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal



**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 18 août 2021**

responsable de l'évaluation peut en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1<sup>er</sup> novembre suivant;

Considérant la recommandation de FQM Évaluation foncière de reporter le dépôt des rôles d'évaluation foncière des municipalités mentionnées ci-haut;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement :

D'accorder un délai supplémentaire, soit avant le 1<sup>er</sup> novembre 2021, tel que le permet l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :

- 29005 Saint-Théophile
- 20013 Saint-Gédéon-de-Beauce
- 29020 Saint-Hilaire-de-Dorset
- 29045 Saint-Martin
- 29050 Saint-René
- 29065 Saint-Philibert
- 29073 Saint-Georges

D'acheminer une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2021-08-127

**RENOUVELLEMENT ENTENTE SECTORIELLE ÉGALITÉ  
HOMME-FEMME**

Attendu que l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes vient à échéance le 31 décembre 2021;

Attendu la possibilité de prolonger ladite entente pour une période de deux (2) années, soit jusqu'au 31 décembre 2023 et ainsi bonifier les différentes actions dans les axes d'intervention prévus à l'entente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement :

- que la MRC de Beauce-Sartigan soit signataire de l'Entente sectorielle en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la Chaudière-Appalaches 2021-2023;
- que la MRC contribue pour une valeur de 4 000 \$ en ressources humaines, soit 2 000 \$ par année pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023;
- que monsieur Normand Roy, préfet, à signer l'entente et de désigner monsieur Éric Paquet, directeur général, à titre de représentant du signataire de la MRC à l'entente.

**SUIVI PGMR**

Le directeur général adjoint fait un bref résumé de la rencontre du comité PGMR portant sur la révision du plan de gestion des matières résiduelles pour

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 18 août 2021**

les prochaines années. Les différentes actions sont en élaboration et le tout devrait être soumis aux membres du conseil en septembre pour adoption.

2021-08-128

**COBARIC**

Les élus sont informés de la possibilité d'adhérer à titre de membre du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) pour 2021-2022;

Le coût d'adhésion est de 50 \$ par municipalité et pourrait être défrayé par la MRC.

Après discussions, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Éric Giguère et résolu unanimement, de mandater la direction générale afin de procéder à l'inscription de l'ensemble des municipalités de la MRC à l'organisme COBARIC et d'assumer les frais d'adhésion à même la partie 3 du budget.

**RETOUR SUR LA RENCONTRE DU 11 JUIN (SIGNATURE INNOVATION)**

Est déposé aux élus un document synthèse de la rencontre du 11 juin dernier contenant les différents axes d'intervention ciblés. La prochaine étape consistera à identifier les initiatives existantes ou à bonifier ainsi que les besoins à combler dans le but de mettre en synergie les actions à poser et de mobiliser nos différents partenaires.

2021-08-129

**PROJET PDT AMENDÉ- PARC DU VERSANT MUNICIPALITÉ SAINT-RENÉ**

La Municipalité a adressé une demande dans le cadre de la PDT, volet local, qui fut entérinée par le conseil des maires (résolution 2021-03-041).

Suite à des coûts non prévus dans la demande initiale, celle-ci désire amender son projet dont le nouveau montage financier serait le suivant:

Montant demandé : 19 852.53 \$  
Coût total du projet : 24 815.66 \$  
Volet local

Le comité administratif a procédé à l'analyse de la demande et en fait la recommandation

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet amendé mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 19 852.23 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2021-08-130

**AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION, LE LOTISSEMENT ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE D'UNE PARTIE DU LOT 5 425 616 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARTIN DÉPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Le ministère des Transports du Québec dépose une demande à la CPTAQ afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie permanente de 36.6 mètres carrés en bordure du 1<sup>er</sup> rang de Shenley Sud dans le cadre de travaux pour la reconstruction d'un ponceau.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- 1<sup>e</sup> Le potentiel agricole du lot visé et des lots adjacents est exclusivement constitué de sols de classe 7 avec des limitations sévères au niveau de la pierrosité et de la topographie;
- 2<sup>e</sup> L'utilisation à des fins agricoles des lots visés n'est pas compromise en raison de la faible superficie requise;
- 3<sup>e</sup> Cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;
- 4<sup>e</sup> L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités;
- 5<sup>e</sup> *Critère non applicable;*
- 6<sup>e</sup> L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise en raison du caractère même de l'utilisation;
- 7<sup>e</sup> L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;
- 8<sup>e</sup> *Critère non applicable;*
- 9<sup>e</sup> *Critère non applicable;*
- 10<sup>e</sup> *Critère non applicable;*

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, d'émettre une recommandation favorable à la demande d'autorisation déposée par le ministère des Transports du Québec afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie permanente de 36.6 mètres carrés, sur le lot 5 425 616, en bordure du 1<sup>er</sup> rang de Shenley Sud, dans le cadre de travaux pour la reconstruction d'un ponceau traversant la rivière Shenley.

2021-08-131

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE CERTAINES MUNICIPALITÉS SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-38**

Attendu qu'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit adopter un document sur les modifications qu'une municipalité doit apporter pour tenir compte de cette modification au schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité que la MRC Beauce-Sartigan adopte le document suivant :

**Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme de certaines municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-38**

Municipalité visée : Saint-Georges.

Documents concernés : Plan d'urbanisme et Règlement de zonage.

Nature des modifications :

- Plan d'urbanisme : Agrandir le périmètre d'urbanisation selon les dispositions du règlement 2004-71-38;
- Règlement de zonage : Agrandir le périmètre d'urbanisation selon les dispositions du règlement 2004-71-38;

Délai : Le conseil de la ville de Saint-Georges devra modifier, dans un délai de six mois, les documents précités suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-38.

2021-08-132

**NOMINATION À TITRE D'EMPLOYÉE RÉGULIÈRE (POSTE AUXILIAIRE) DE MME JOANNIE CHABOT**

Attendu que la période d'essai de madame Joannie Chabot, secrétaire, poste auxiliaire, est terminée;

Attendu la recommandation du coordonnateur du service concernant l'évaluation du travail effectué par madame Chabot au cours de cette période;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyée par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employée régulière (poste auxiliaire) de madame Joannie Chabot au poste de secrétaire, et ce, effectif au 20 juillet 2021.

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général adjoint dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport de la SAAQ;
- Bilan inspection régionale.

**PRMHHCA – VISITE ORGANISÉE D'UN MILIEU HUMIDE**

Une invitation est faite aux élus par le Plan régional des milieux humides et hydriques de la Chaudière-Appalaches (PRMHHCA) leur permettant de faire partie d'une visite organisée d'un milieu humide. Six (6) lieux de visite sont offerts aux élus à différentes dates dont un sur le territoire, soit au lac des Îles le 8 septembre prochain. Il est convenu que la direction générale fasse parvenir l'invitation à l'ensemble des municipalités afin que celles qui le désirent puissent s'y inscrire.

**VACCINATION DE PROXIMITÉ**

Les élus sont informés de la tenue de cliniques de vaccination de proximité pour les personnes de 75 ans et plus. Celles-ci se tiendront fin octobre ou début novembre, le calendrier étant en préparation. Cinq (5) municipalités sont présentement ciblées, soit celles où le taux de participation fut excellent et qui n'ont pas de service de vaccination offert en pharmacie. Les directions générales des municipalités non ciblées ont été avisées.

**CONGRÈS FQM 2021**

Le 79<sup>e</sup> congrès annuel de la FQM se tiendra du 30 septembre au 2 octobre prochain au Centre des congrès de Québec. Il est à noter qu'il n'y aura pas de gala reconnaissance le jeudi soir ni de soirée spectacle le vendredi. De plus, le salon des affaires est annulé. La cérémonie d'ouverture sera diffusée dans différentes salles comprenant un maximum de 250 invités.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part du public.

2021-08-133

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyée par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 35.

---

Normand Roy, préfet

---

Luc Bergeron,  
Directeur général adjoint